

Liège, le 24 juin 2019

Virginie JONKERS
Accord Immo
Grand Route, 63A
4367 Crisnée

Madame Jonkers,

Concerne : Résidence « HELIOS » Quai de Rome, 83 à 4000 LIEGE / Vente de l'appartement 8 au 8^{ème} étage (quotités : 1/10^{ème}) appartenant à Monsieur SORNIN.

Faisant suite à votre demande par e-mail du 6 juin relatif au dossier dont mention en rubrique, nous vous transmettons, ci-dessous, réponse aux questions formulées selon l'article 577-11 §1 du code civil.

1^{er} paragraphe

1. Fonds de roulement, charges courantes et fonds de réserve :

- Montant du fonds de roulement : 2.750,00 € dont 275 € de quote-part pour le bien concerné.
- Provision mensuelle pour charges courantes: 165,00 € pour l'appartement 8.
- Régularisation des charges : annuellement, en mars, pour un exercice comptable se déroulant du 1^{er} janvier au 31 décembre.
- Montant du fonds de réserve à la date de la présente : 4.817,67 €.
- Part du lot concerné dans ce fonds de réserve : 481,77 €.

2. Arriérés dus par le cédant :

- Le cédant est redevable de la somme de 397,97 € envers la copropriété.

3. Appels au fonds de réserve :

- Appel unique au fonds de réserve de 4.200 € en avril 2019.

4. Procédures judiciaires en cours :

- Néant.

5. Procès-verbaux des assemblées générales des trois dernières années et décomptes périodiques de charges des deux dernières années:

- Annexés à la présente.
- Période légale de tenue des assemblées générales ordinaires : 2^{ième} quinzaine de mars.

6. Dernier bilan approuvé par l'assemblée générale :

- En annexe.

ACP Résidence « HELIOS »
BCE 0820.524.285
Quai de Rome 83
4000 Liège
C/O AVDH sprl



Informations complémentaires d'ordre général

- Pour permettre d'établir un décompte de charges basé sur les consommations réelles de chaque intervenant, ceux-ci doivent procéder à un relevé intermédiaire de :
 - Calorimètres.
 - Décompteurs de gaz ménager

L'organisme attitré à cette tâche pour cet immeuble est la société ISTA (02/523.40.60).

- Numéro BCE de l'ACP Résidence HELIOS : 0820.524.285.
- Certificat PEB : en annexe.
- Dossier DIU : Néant
- Présence d'une citerne de plus de 3000 litres : Néant.

Par ailleurs, conformément à l'article 577-11 § 4 du Code Civil, les frais de transmission des informations requises en vertu des § 1er et 2 sont à charge du copropriétaire cédant. Ces frais seront facturés à l'association des copropriétaires, répercutés au vendeur en frais privatifs lors de la demande du second paragraphe.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions d'agréer, Madame Jonkers, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Anne Vanderhaeghen
Syndic

AVDH sprl – Rue du Vertbois, 11/R31 à 4000 LIEGE

Tel : 04/222.15.60 - anne.vanderhaeghen@avdh-gestion.be

Bureau ouvert de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h00 excepté le mardi et le vendredi après-midi

Uniquement sur rendez-vous

Agent agréé IPI N° 507990 – BCE : 0543.539.993 – RC Prof. : AXA 730.390.160